

AD NORMANDIE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 15 mars 2024

Exercice 2024 – Budget supplémentaire n°1

Réuni le vendredi 15 mars 2024, au siège du Conseil Régional et en visioconférence, sous la Présidence de Mme Sophie GAUGAIN, Vice-Présidente de l'AD Normandie,

Véronique BEREGOVOY, excusée, pouvoir à M.BRASSE,
Augustin BŒUF,
Mathieu BRASSE,
Virginie CAROLO, excusée,
Catherine COUSIN, excusée, pouvoir à L.MARTING,
Christophe DORE, excusé,
Pierre ESTORGES, excusé, pouvoir à V.TELLIER,
Christophe GAUDILLOT, excusé, pouvoir à C.NOUVELOT,
Sophie GAUGAIN,
Jonas HADDAD, excusé, pouvoir à A.BOEUF,
Timothée HOUSSIN, excusé,
Lynda LAHALLE, excusée, pouvoir à R.THOMAS,
Pierre-Jean LEDUC, excusé, pouvoir à C.MEUNIER,
Jean-Louis LOUVEL, excusé, pouvoir à A.MARTINI,
Laurent MARTING,
Alexandre MARTINI,
Catherine MEUNIER,
Hervé MORIN, excusé,
Oumou NIANG-FOUQUET, excusée,
Cédric NOUVELOT,
Audrey REGNIER, excusée, pouvoir à S.GAUGAIN,
Gilles SERGENT, excusé,
Valérie TELLIER,
Rodolphe THOMAS,
Gilles TREUIL, excusé,
Sylvie VAN DEN DRIESSCHE, excusée

Légalement convoqués le jeudi 29 février 2024,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AD NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président de l'AD Normandie,
Après avoir vérifié que les conditions du quorum étaient remplies,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à la majorité des présents et représentés, abstention de M.BRASSE et V.BEREGOVY :

- D'adopter le Budget Supplémentaire 2024 n°1 de l'AD Normandie sur le budget principal pour un montant de 6 331 503,67 €, selon la répartition par chapitre indiquée ci-dessous :
 - Recettes d'investissement :
 - Chapitre 001 Excédent d'investissement N-1 815 203,49 €
 - Chapitre 028 Amortissements des immobilisations 24 727,19 €
 - Chapitre 040 Opérations d'ordre 446 128,73 €
 - 1 286 059,41 €**
 - Dépenses d'investissement :
 - Chapitre 13 Subventions d'investissement 847 059,41€
 - Chapitre 20 Immobilisations incorporelles 439 000,00 €
 - 1 286 059,41 €**
 - Recettes de fonctionnement :
 - Chapitre 002 Excédent de fonctionnement N-1 4 592 735,47 €
 - Chapitre 74 Dotations et participations 110 000,00 €
 - Chapitre 77 Produits spécifiques 342 708,79 €
 - 5 045 444,26 €**
 - Dépenses de fonctionnement :
 - Chapitre 011 Charges à caractère général 362 178,57 €
 - Chapitre 012 Charges de personnel 8 550,00 €
 - Chapitre 65 Autres charges de gestion courante 4 144 359,77 €
 - Chapitre 042 Opérations d'ordre 470 855,92 €
 - 5 045 444,26 €**
- D'adopter le Budget Supplémentaire 2024 n°1 de l'AD Normandie sur le budget annexe « Salons et FFWD », sans incidence financière, mais pour acter le transfert entre deux chapitres, selon la répartition indiquée ci-après : diminution d'une somme de 3 000 € sur le chapitre 011 « Charges à caractère général » et augmentation pour le même montant du chapitre 67 « Charges exceptionnelles (titres annulés) ».
- D'adopter le Budget Supplémentaire 2023 n°1 de l'AD Normandie sur le budget annexe « CSIRT » pour un montant de 5 450,78 € en investissement, et pour un montant de 56 886,65 € en fonctionnement, selon la répartition par chapitre indiquée ci-dessous ;
 - Recettes d'investissement :
 - Chapitre 001 Excédent d'investissement N-1 4 800,00 €
 - Chapitre 10 Dotations, fonds divers, réserves 650,78 €
 - 5 450,78 €**
 - Dépenses d'investissement :
 - Chapitre 21 Immobilisations corporelles 5 450,78 €
 - 5 450,78 €**

| | |
|---|--------------------|
| • Recettes de fonctionnement : | |
| - Chapitre 002 Excédent de fonctionnement N-1 | 553 586,65 € |
| - Chapitre 74 Dotations et participations | - 496 700,00 € |
| | 56 886,65 € |
| • Dépenses de fonctionnement : | |
| - Chapitre 011 Charges à caractère général | 56 886,65 € |
| | 56 886,65 € |

- D'adopter le Budget Supplémentaire 2024 n°1 de l'AD Normandie sur le budget annexe « Normandie Carbone », pour une diminution de 18 000 € en dépenses et en recettes, selon la répartition par chapitre indiquée ci-après : diminution des dépenses du chapitre 011 « Charges à caractère général » pour 18 000 € et diminution des recettes inscrites au chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » du même montant.
- D'autoriser le Président de l'AD Normandie à émettre les titres contributifs des différents financeurs ;
- D'autoriser le Président de l'AD Normandie à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions ;
- De signer en séance les documents joints.

La Vice-Présidente

Sophie GAUGAIN

Acte rendu exécutoire le 28 mars 2024 après transmission en Préfecture le 26 mars 2024 et publication le 28 mars 2024.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cette délibération est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen.

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site : www.telerecours.fr